

Date de transmission de l'acte: 16/02/2026
Date de reception de l'AR: 16/02/2026
080-200070936-DE_2026_014-DE
A G E I

2024

RAPPORT ANNUEL sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

La Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre	2
1. Historique.....	2
2. Territoire	2
3. Compétences	2
4. Fonctionnement.....	3
Les collectes de déchets	4
1. Le Porte-à-Porte.....	4
2. L'apport volontaire	7
3. Le quai de transfert.....	9
4. Les déchèteries	10
Le traitement des déchets	14
1. Les ordures ménagères.....	14
2. Les recyclables	14
3. Les déchèteries	16
Les coûts du service déchets (en €TTC)	17
1. Les dépenses des prestations OMr, Recyclables et Verre.....	17
2. Les déchèteries	18
3. Le budget global du service déchets.....	20
4. Les différentes recettes du service	21
La prévention des déchets	24
1. Promouvoir le compostage domestique auprès des foyers	24
2. Promouvoir le compostage auprès des cantines scolaires	24
3. Sensibiliser les habitants.....	24
4. Promouvoir le réemploi.....	25
Les collectes spécifiques	25
1. Collecte des déchets d'amiante lié sur rendez-vous	25
2. Opération « Hauts-de-France Propres »	26
Annexe 1 : Calendriers de collectes	27
Annexe 2 : Calendriers de collectes des professionnels	28
Annexe 3 : Les horaires des déchèteries.....	29
Annexe 4 : Les marchés publics de prestation	30
Synthèse des chiffres clés 2024	31

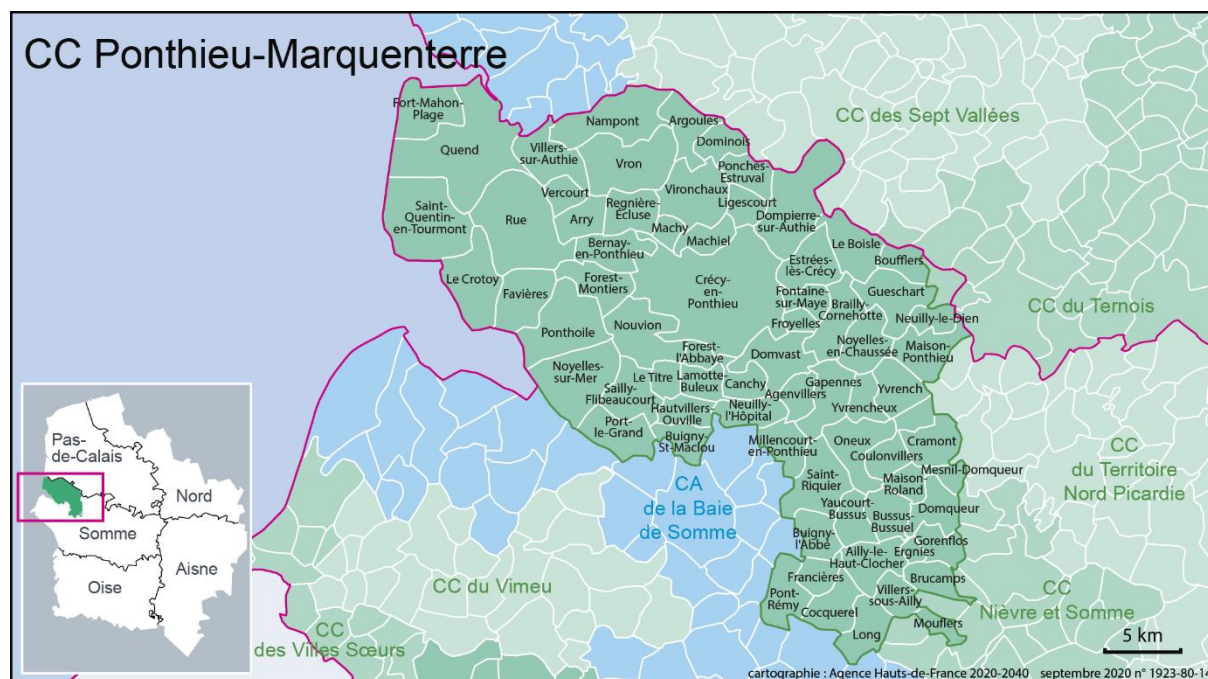
La Communauté de communes Ponthieu

1. Historique

La Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre est issue, au 1^{er} janvier 2017, de la fusion de trois communautés de Communes : Communauté de Communes Authie-Maye, Communauté de Communes du Canton de Nouvion et Communauté de Communes du Haut-Clocher. L'EPCI assure diverses compétences dont la gestion des « déchets ménagers ».

2. Territoire

La Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre regroupe 71 communes et hameaux sur un territoire de 784 km² et représente une population de 32 865 habitants.



Cependant, cette population fluctue de manière conséquente en fonction de la saisonnalité du fait de la présence de communes touristiques et d'une zone côtière fortement fréquentée.

On peut d'ailleurs noter la présence de nombreuses résidences secondaires (39% du parc de logements majoritairement situés sur les 7 communes littorales) et de campings.

Ce territoire, situé au nord de la sous-préfecture d'Abbeville, est à la fois touristique par la présence du littoral et des communes de Rue, Crécy-en-Ponthieu, Saint-Riquier, Long mais aussi rural par la présence de nombreuses petites communes.

3. Compétences

La CCPM exerce la compétence collecte et traitement auprès des 71 communes qui la composent.

Elle assure la collecte des déchets des particuliers et des professionnels puis leur valorisation ou leur élimination dans le respect des règles en la matière.

Les flux pris en charge sont les Ordures ménagères ré
emballages) le Verre et les déchets spécifiques (en déch

Elle prend également des mesures pour prévenir les déchets, sensibiliser les habitants et usagers du service aux bonnes pratiques de tri et mettre en œuvre des actions qui visent à réduire la part des déchets non valorisés.

4. Fonctionnement

Le service est composé d'une responsable de service, d'une chargée de mission et de 9 gardiens de déchèteries. Deux agents viennent en renfort administratif lors des congés. Les agents d'accueil des bureaux gèrent également les premières demandes d'information et la réalisation des cartes de déchèteries.

Une commission d'élus, sous la houlette du Vice-président Mathieu Doyer, valide les propositions du service qui seront ensuite présentées au bureau communautaire. Ces propositions sont ensuite actées en assemblée communautaire lorsqu'elles nécessitent la prise d'une délibération.

Les missions de collecte, transport et traitement des déchets sont réalisées en prestation de service par des entreprises privées via des marchés publics. Seuls le gardiennage et l'accueil des déchèteries sont effectués en régie.

Les collectes de déchets

1. Le Porte-à-Porte

Le territoire est desservi par 2 modes de collectes en porte-à-porte pour les OMr et les Recyclables :



- Une collecte hebdomadaire en benne bi-compartmentée en bac OMr et en sacs jaunes sur 54 communes
- Une collecte hebdomadaire en benne à préhension latérale en bac OMr et en bac Jaune sur 17 communes



Cette particularité est liée aux anciens territoires avant la mise en place (bacs verts et jaunes à préhension latérale sur 17 communes).

Les collectes sont maintenues les jours fériés sauf Noël et l'An où un planning de rattrapage spécifique est mis en place.

➤ *Les calendriers de collectes sont disponibles en annexe 1.*

Des collectes supplémentaires d'OMr sont organisées sur les 3 communes côtières de Quend, Fort-Mahon et Le Crotoy avec une collecte supplémentaire pour les particuliers d'avril à septembre.

Compte-tenu des variations saisonnières de la population et des nombreux établissements touristiques (restaurants, campings...etc), les professionnels du territoire bénéficient de collectes supplémentaires d'OMr selon un planning spécifique et selon leur commune. (Annexe 2)

Les chiffres annuels de la collecte en Porte-à-porte :

Porte-à-Porte	Tonnages 2024	Kg/habitant 2024	Tonnages 2023	Kg/habitant 2023	Variation 2023/2024
OMr	10 634	324	10 604	323	+ 0,28 %
Recyclables	1 959	60	1 923	59	+ 1,87 %

L'ensemble des collectes en porte-à-porte est réalisé par la société Véolia, attributaire du marché public.

Chaque foyer doit disposer d'un bac pour présenter les OMr à la collecte. Ce bac est fourni gratuitement par la CCPM. La collecte des ordures ménagères en vrac est refusée (application du règlement de collecte du 01/09/2022).

A ce jour, les couvercles des bacs OMr sont noirs. A noter que des bacs au couvercle bordeaux ou d'autres au couvercle vert sont également présents sur le territoire (lié à l'historique des territoires). L'harmonisation des couleurs de bacs se fera sur la durée.



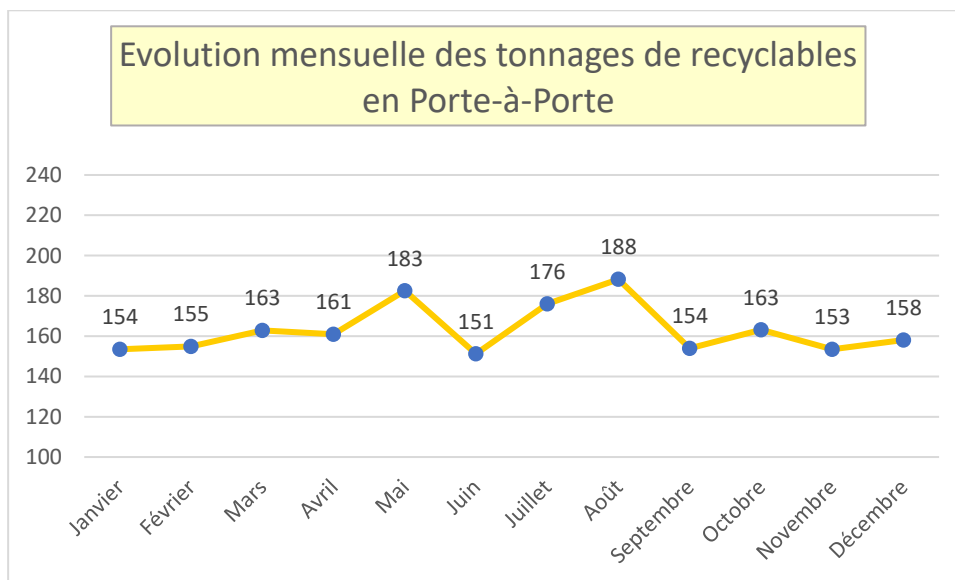
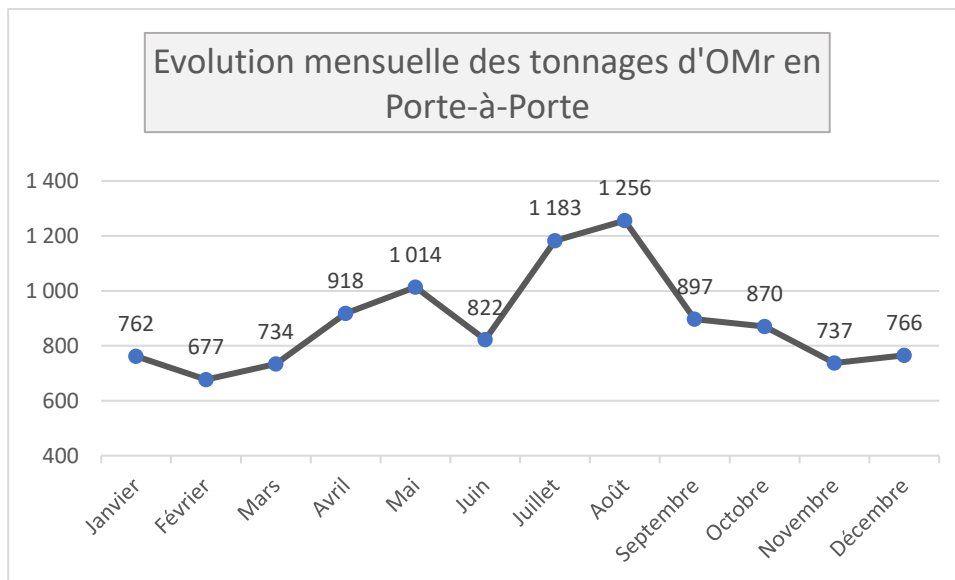
Pour les professionnels, le nombre et le volume des bacs mis à disposition dépend de leur activité et de leur production de déchets.

Pour la collecte des Recyclables, des sacs jaunes spécifiques sont mis à disposition des habitants dans chaque mairie. Si des usagers disposent d'un bac personnel qui peut être levé par le camion, ils peuvent l'utiliser pour une présentation des emballages et papiers recyclables en vrac (sous réserve d'avoir apposé une signalétique type « TRI » sur le bac).

La CCPM achète et distribue autour de 400 000 sacs jaunes chaque année.

Sur le secteur en benne à préhension latérale, les usagers couverte jaune. Le volume fourni est fonction du nombre de professionnels.

Evolution mensuelle des collectes en porte-à-porte et aperçu de la saisonnalité :



On note des pics de tonnages sur les mois de mai, juillet et août liés à la fréquentation touristique, et plus particulièrement sur le flux OMr qui augmente de plus de 60% par rapport à la période hivernale.

2. L'apport volontaire

Les OMr, les Recyclables et le Verre sont collectés en apport volontaire. Cependant, les services sont différents selon les communes.

Le flux OMr est uniquement présent sur 5 communes touristiques à savoir : Quend, Fort-Mahon, Le Crotoy, Rue et Crécy-en-Ponthieu. Le verre est collecté sur l'ensemble des communes, puisqu'il n'y a pas de collecte en porte-à-porte pour ce flux. Quand aux recyclables, les colonnes sont présentes sur les communes qui le souhaitent mais également sur les campings.

Les chiffres annuels de la collecte en Apport volontaire par flux :

Apport volontaire	Tonnages 2024	Kg/habitant 2024	Tonnages 2023	Kg/habitant 2023	Variation 2023/2024
OMr	370	11	321	10	+ 15,3 %
Recyclables	365	11	354	11	+ 3,1 %
Verre	2 177	66	2 099	64	+ 3,7 %



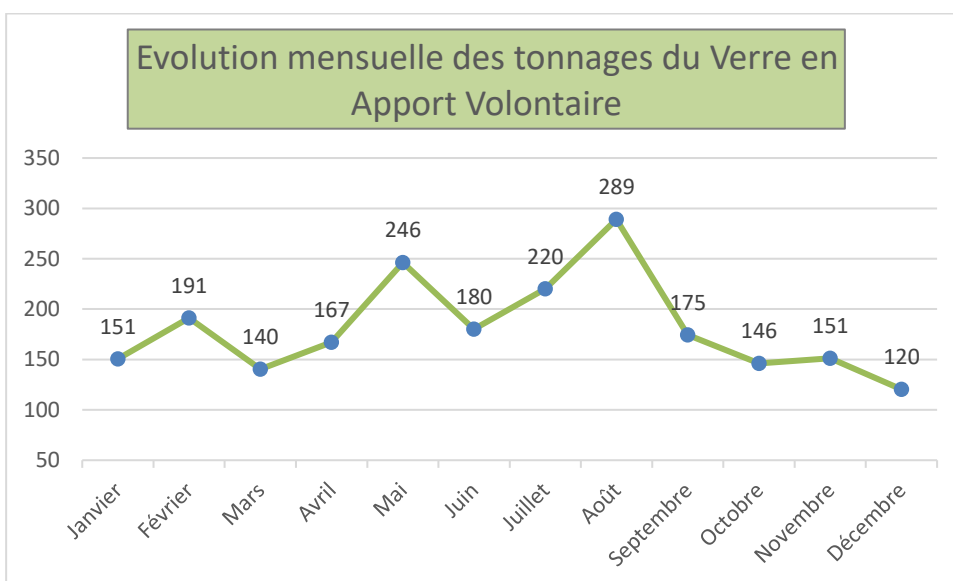
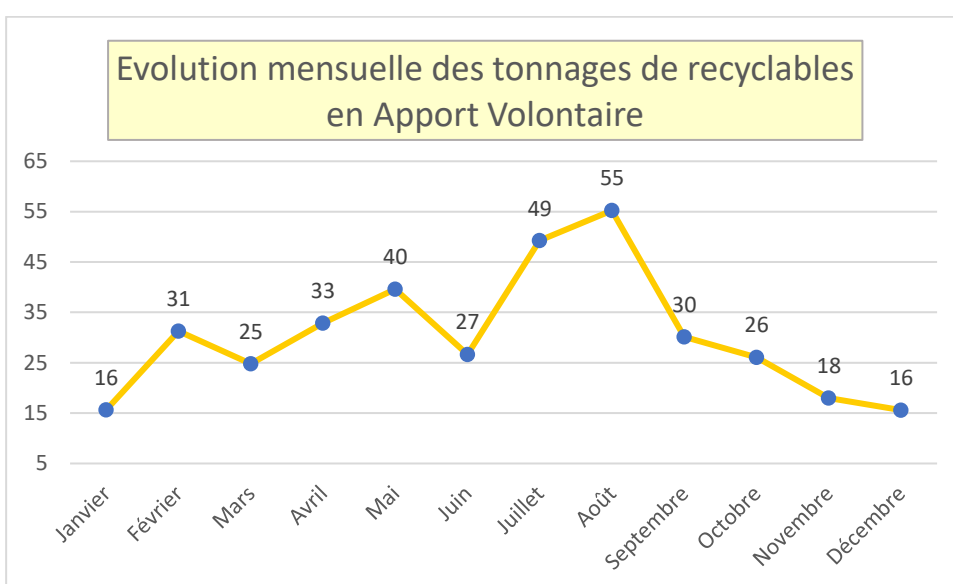
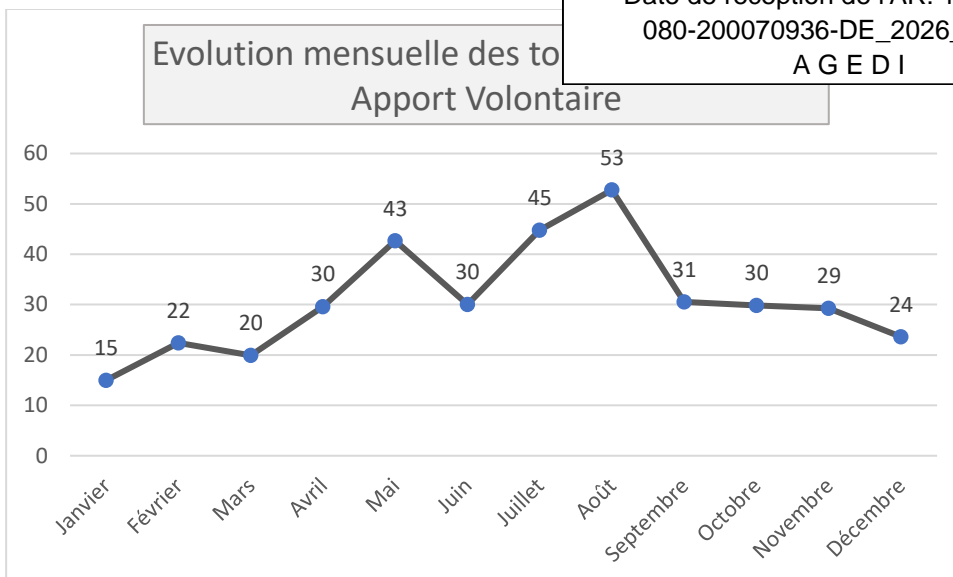
La prestation de collecte des colonnes d'apport volontaire est réalisée par la société Véolia depuis le 1^{er} février 2024 et suite à la relance de l'appel d'offres du fait des défaillances de l'ancien titulaire. Cette prestation comporte 2 lots de collecte :

- 1^{er} lot qui concerne les OMr et les Recyclables
- 2^{ème} lot qui concerne la collecte du Verre

Pour ce deuxième lot, la société Véolia sous-traite avec l'entreprise Minéris qui effectue la collecte du verre sur une grosse partie des communes hors littorales pour le compte de Véolia.

Sur le territoire, il y a environ 300 colonnes mises à disposition des habitants (185 colonnes Verre, 105 colonnes Recyclables, 15 colonnes OMr dont certaines sont réservées exclusivement aux campings). La majorité des colonnes sont aériennes ; seuls 8 points de collecte sont des colonnes enterrées avec les 3 flux disponibles (2 points disponibles sur les communes de Quend, Fort-Mahon, Le Crotoy et 1 point disponible sur les communes de Rue et Crécy-en-Ponthieu).

Evolution mensuelle des collectes en apport volontaire et aperçu de la saisonnalité :



On note également des pics de tonnages sur les mois de mai, juillet et août liés à la fréquentation touristique.

Evolution des tonnages de 2019 à 2024 tous modes de collectes confondus :

Porte-à-porte et Apport volontaire	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OM	11 249	10 909	11 163	11 192	10 925	11 004
<i>OM en Kg/habitant</i>	337	329	337	338	332	335
Recyclables	2 093	2 050	2 232	2 231	2 277	2 324
<i>Recy. en Kg/habitant</i>	63	62	67	67	69	71
Verre	2 137	1 958	2 104	2 133	2 099	2 177
<i>Verre en Kg/habitant</i>	64	59	63	64	64	66

On peut noter que le tonnage du flux OMr est plutôt stagnant avec tout de même une légère baisse de 2,2 % depuis 2019. Par contre, le tonnage du flux Recyclables a connu une belle hausse de 11 % du fait notamment à la mise en place fin 2019 de la collecte en porte-à-porte et en sacs sur le territoire du Haut-Clocher qui était à l'époque uniquement en apport-volontaire. Le tonnage du Verre est plutôt stable.

3. Le quai de transfert

Les camions d'OMr et de Recyclables en provenance des collectes en Porte-à-Porte et en Apport volontaire sont vidés au quai de transfert de Regnière-Ecluse dans des caissons dédiés par flux, et avant leur transport vers les exutoires de traitement.

Ce regroupement permet à la fois de continuer de collecter les déchets même le week-end lorsque les exutoires sont fermés mais également d'optimiser les coûts de transport vers les centres de traitement respectifs qui sont assez éloignés du territoire de la CCPM (entre 70 et 80 km selon les sites).

Les équipements du site de Regnière-Ecluse appartiennent à la CCPM qui en attribue la gestion, via appel d'offres, à une société privée. En 2024, c'est la société Véolia qui en avait la responsabilité. Quant au terrain où se situe le quai, il appartient à la commune.

4. Les déchèteries

La CCPM possède 7 déchèteries sur son territoire situées sur les communes suivantes : Agenvillers, Crécy-en-Ponthieu, Domqueur, Le Crotoy, Noyelles-sur-mer, Quend et Rue.



L'accès est gratuit pour les habitants du territoire munis de la carte.

Les professionnels sont facturés selon le volume et le type de déchets déposés. Une carte leur est établie lorsque leur siège est sur une des 71 communes de la CCPM. Pour les autres, ils peuvent déposer en déchèterie lorsqu'ils ont un chantier sur le territoire et sont également facturés dans les mêmes conditions.



Pour tous les types d'usager, les apports sont limités à 2m³ par jour et par déchèterie pour ne pas saturer les bennes et permettre une meilleure gestion des rotations de ces dernières de manière à refuser le moins possible d'usager.

Les déchetteries sont ouvertes de 9h à 11h45 et de 14h à 16h45 d'octobre à mars ; et de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45 d'avril à septembre. Les jours de fermeture varient suivant les sites (horaires en annexe 3). Six des 7 déchèteries sont ouvertes les dimanches matin d'avril à septembre. Les déchèteries sont fermées tous les jours fériés.

Date de transmission de l'acte: 16/02/2026
 Date de réception de l'AR: 16/02/2026
 080-200070936-DE_2026_014-DE
 A G E D I

Nombre de passages en déchèteries en 2024 :

Agenvillers	Crécy-en-Ponthieu	Domqueur	Le Crotoy	Noyelles / Nouvion	Quend	Rue	TOTAL
8 835	12 019	11 271	10 040	15 167	19 724	25 742	102 798

Evolution par rapport à l'an dernier : 7 % de plus (96 080 passages en 2023)

A noter : quelques données de passages 2023 sont manquantes suite à des problèmes matériels (PDA en panne), de même en 2024 pour Agenvillers.

La déchèterie de Noyelles-sur-mer devenue trop vétuste et construite dans une zone désormais classée en risque à inondation a fermé en septembre 2024 au profit d'une nouvelle déchèterie construite par la CCPM sur la commune de Nouvion.

Déchèterie de Nouvion – Septembre 2024



Tonnages 2024 des déchets collectés en benne :

	Bois	Cartons	Ferrailles	Déchets Verts	Gravats	Encombrants	TOTAL	Part par déchèterie
Agenvillers	106,84	30,36	49,52	452,40	175,34	346,48	1 160,94	9%
Crécy-en-Ponthieu	211,70	44,36	71,68	584,34	372,26	479,16	1 763,50	14%
Domqueur	111,14	29,94	59,08	488,12	234,16	429,64	1 352,08	10%
Le Crotoy	110,98	36,44	39,54	377,16	293,38	345,64	1 203,14	9%
Noyelles-Nouvion	133,70	43,68	56,52	787,94	379,64	561,10	1 962,58	15%
Quend	209,90	60,26	68,24	1 154,76	586,65	744,80	2 824,61	22%
Rue	-	86,20	82,98	814,72	367,24	1 271,34	2 622,48	20%
TOTAL	884,26	331,24	427,56	4 659,44	2 408,67	4 178,16	12 889,33	
Part par flux	7%	3%	3%	36%	19%	32%		

Autres tonnages (hors bennes) :

	DEEE*	Ecomaison	DDS**	Eco-DDS	Piles
Agenvillers	38,20	75	12,51	1,86	0,62
Crécy-en-Ponthieu	63,61	129	21,46	-	0,52
Domqueur	43,77	80	13,91	1,74	0,34
Le Crotoy	35,37	58	12,83	-	0,21
Noyelles-Nouvion	48,88	109	22,13	-	0,43
Quend	59,56	142	21,82	-	0,21
Rue	71,66	-	27,24	-	0,47
TOTAL	361,05	593	131,90	3,60	2,80

* DEEE = déchets d'équipements électriques et électroniques **DDS = Déchets Diffus Spécifiques

D'autres flux font l'objet de collectes spécifiques dont les tonnages, plus anecdotiques, ne sont pas indiqués ici : huiles de vidange, huiles alimentaires, cartouches d'encre, capsules de café, ampoules/néons...

Evolution des tonnages en bennes depuis 2020 par déchèterie :

	TOTAL 2020	TOTAL 2021	TOTAL 2022	TOTAL 2023	TOTAL 2024
Agenvillers	1 059,46	1 259,04	1 110,05	1 202,16	1 160,94
Crécy-en-Ponthieu	1 458,54	1 992,88	1 784,24	1 750,72	1 763,50
Domqueur	891,36	1 634,15	1 403,80	1 434,08	1 352,08
Le Crotoy	1 270,81	1 545,60	1 399,08	1 274,54	1 203,14
Noyelles-Nouvion	1 839,45	2 506,60	2 096,93	2 135,79	1 962,58
Quend	2 127,09	2 361,34	2 101,47	2 754,35	2 824,61
Rue	2 070,33	2 759,38	2 530,49	2 684,33	2 622,48
TOTAL	10 717,04	14 058,99	12 426,06	13 235,97	12 889,33

Il y a moins de tonnages en 2020 puisque les déchèteries sont restées fermées quelques semaines pendant la période de confinement liée à l'épidémie de Covid.

On peut noter que plus des 42 % des tonnages proviennent des déchèteries de Rue et Quend.

Evolution des tonnages en bennes depuis 2020 par flux de déchets :

	TOTAL 2020	TOTAL 2021	TOTAL 2022	TOTAL 2023	TOTAL 2024
Bois	548,30	957,72	714,88	741,90	884,26
Cartons	219,62	331,98	309,32	344,20	331,24
Ferrailles	381,18	475,64	396,11	396,66	427,56
Déchets Verts	2 948,86	4 555,43	3 864,91	4 675,03	4 659,44
Gravats	1 992,02	2 626,60	2 475,84	2 657,19	2 408,67
Encombrants	4 627,06	5 111,62	4 665,00	4 420,99	4 178,16
TOTAL	10 717,04	14 058,99	12 426,06	13 235,97	12 889,33

Point positif : les tonnages d'encombrants sont en baisse depuis la mise en place des bennes Ecomaison sur les déchèteries qui ont permis un meilleur tri des déchets déposés initialement en encombrants. Matelas, meubles, mobiliers etc sont désormais détournés vers la benne mobilier.

Le traitement des déchets

1. Les ordures ménagères

Les ordures ménagères résiduelles sont transportées par camion et vidées au centre d'enfouissement technique sur le site Secode à Boves pour être enfouies.

Les déchets sont placés dans une grande alvéole, qui a une durée d'exploitation de 2 ans et qui est équipée d'un réseau de drains permettant l'évacuation des lixiviats (jus produits sous l'action de l'eau de pluie et de la dégradation des déchets). Ces eaux sont traitées en station d'épuration sur site.



Les biogaz, générés par la fermentation des déchets, sont également collectés et valorisés sous forme d'énergie.

Les casiers sont refermés une fois remplis et les effluents continuent d'être traités.

Le traitement des ordures ménagères fait l'objet d'un marché attribué à la société Véolia depuis le 1^{er} mai 2021.

Alvéole en préparation au centre Secode de Boves

2. Les recyclables

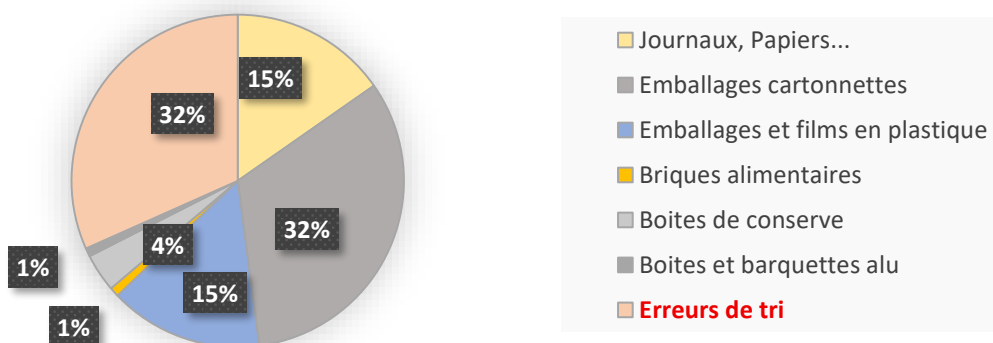
Les déchets d'emballages et de papiers sont amenés au centre de tri multi-matériaux Véolia à Amiens dans la zone industrielle nord, attributaire du marché de tri.

Les déchets entrants sont déposés sur un tapis de tri et séparé mécaniquement et optiquement par matière, puis par un contrôle qualité manuel en fin de parcours.

Une fois séparé par matière, les emballages ou papiers sont mis en balle en vue d'être acheminés vers des usines de recyclage.



Répartition par matières entrantes au centre de tri



Répartition des tonnes entrantes et livrées en 2024 par

Code déchets	Descriptif	Entrées au centre de tri	Livrées aux repreneurs	Stock fin 2024 au centre de tri
JMR 1.11	Journaux, Papiers...	317,21	460,91	310,31
EMR 5.02	Emballages cartonnettes	661,73	673,02	47,61
Mix PET Foncé	Emballages en plastiques (bouteilles, flacons, pots, barquettes...)	16,13	16,52	5,30
Mix PET Clair		146,09	150,20	-3,18
Mix PEHD		50,18	56,08	4,61
Tétra 5.03	Briques alimentaires	19,23	21,48	3,71
Acier	Boites de conserve	76,85	100,56	-2,72
Aluminium	Boites et barquettes alu	17,00	17,28	1,23
GM 1.02	Mélange Papier/Cartons	15,15	0,00	39,76
PP	Emballages en plastiques (pot, barquettes...)	29,26	37,44	3,41
PS		3,17	2,00	-0,83
Film PE	Films plastiques	65,31	84,77	5,70
TOTAL		1 417,31	1 620,26	414,91
Refus de tri	Erreurs de tri	656,83		



Seuls les déchets non conformes, appelés « erreurs de tri », font l'objet d'un enfouissement au centre Véolia/Secode de Boves. Ce sont par exemples les jouets en plastique, les masques, les essuie-mains, les objets en bois...etc qui ont été mis par erreur dans les bacs ou sacs jaunes.

Il y a eu 656,83 tonnes d'erreurs de tri cette année soit plus de 30 % du tonnage collecté dans les bacs et sacs jaunes. Ces erreurs engendrent des frais supplémentaires pour le service d'où la décision de la CCPM de recruter dès que possible deux ambassadeurs du tri afin de sensibiliser les habitants et les professionnels et contrôler les présentations des déchets en porte-à-porte afin de limiter ces erreurs.

3. Les déchèteries

Date de transmission de l'acte: 16/02/2026
 Date de reception de l'AR: 16/02/2026
 080-200070936-DE_2026_014-DE
 A G E D I

Chaque benne et déchet déposé en déchèterie fait l'objet d'un traitement dans un exutoire spécifique pour être soit recyclé sur place, soit préparé pour être ensuite dirigé vers un site de valorisation.

Les déchets mis dans la benne « encombrants » sont triés afin d'extraire la matière encore valorisable qui est présente dans cette benne. Seuls les déchets résiduels et non valorisables issus de cette benne font l'objet d'un enfouissement dans un centre spécifique dédié.

Le traitement des déchets en benne fait l'objet de marchés spécifiques en plusieurs lots. Les attributaires de ces lots sont notés dans le tableau ci-dessous.



Listes des exutoires par flux :

Flux de déchets	Exutoire	Type de traitement
Tri et traitement des encombrants	Site ASTRADDEC à Beaumerie-Saint-Martin (62)	Tri pour valorisation matière et enfouissement avec valorisation énergétique pour la part non valorisable
Valorisation des métaux ferreux et non ferreux	Site de tri REVIVAL-DERICHBOURG à Abbeville (80)	Tri et recyclage
Traitement des gravats et autres déchets inertes	Carrières SAVREUX au Crotoy (80)	Stockage ou remblais
Valorisation des cartons	Centre de tri VEOLIA à Amiens (80)	Recyclage
Valorisation des déchets verts	Site de compostage SEDE à Regnières-Ecluse (80) et AGRICOMPOST à Buigny-l'Abbé (80)	Compostage
Valorisation ou élimination du bois	Site ASTRADDEC à Beaumerie-Saint-Martin (62)	Valorisation énergétique
Traitement des déchets diffus spécifiques	Site METOSTOCK à Feuquières-en-Vimeu (80)	Enfouissement ou revalorisation énergétique

Les coûts du service déchets (en €)

1. Les dépenses des prestations OMr, Recyclables et Verre

a) Les ordures ménagères

	Coûts 2024 en € TTC				Tonnages
	Collecte	Transfert	Traitement	TOTAL	2024
Porte-à-porte	915 745,75	395 741,34	1 489 406,17	2 800 893,26	10 633,65
Apport volontaire	73 938,83	13 780,32	51 863,41	139 582,56	370,28
TOTAL	989 684,58	409 521,66	1 541 269,58	2 940 475,82	11 003,93

La collecte des OMr en porte-à-porte est facturée via une part forfaitaire (556 683,42 € en 2024) et une part variable à la tonne en fonction des tonnages collectés qui s'élève à 359 062,33 € pour cette année, soit un total de 915.745,75 €.

La collecte des OMr en apport volontaire est facturée à la tonne en fonction des tonnages collectés.

Le transfert des OMr est également facturé via une part forfaitaire et une part variable à la tonne. La part forfaitaire d'un total de 100 995,66 € en 2024 concerne la gestion du quai de transfert par le prestataire et s'applique donc aux 2 flux qui transitent par le quai (OMr et Recyclables). Cette part forfaitaire est répartie dans le bilan financier ci-dessus au prorata du tonnages par flux soit 84 445,90 € pour les OMr et 16 549,76 € pour les recyclables (tableau suivant). La part variable à la tonne est de 325 075,76 € au total en 2024 pour les OMr.

Les tonnes issues des collectes en porte-à-porte et celles en apport volontaire transitent toutes par le quai de transfert de Regnière-Ecluse avant d'être transportées au centre de traitement pour être enfouies. Les coûts de chaque prestation sont donc répartis à la tonne collectée. La part forfaitaire du transfert est aussi répartie au prorata du type de collectes (Porte-à-Porte/Apport Volontaire) selon le tonnage de chacune ces collectes.

Le traitement des OMr est uniquement facturé à la tonne enfouie ce qui représente un coût de 849 532,11 € cette année. Une taxe nommée TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) votée par l'Etat s'ajoute également à chaque tonne entrante au centre de traitement. En 2024, montant de cette taxe était de 63,80 € la tonne soit un montant total de 691 737,46 € facturés.

b) Les recyclables

	Coûts 2024 en € TTC				Tonnages
	Collecte	Transfert	Tri + Refus	TOTAL	2024
Porte-à-porte	772 544,43	69 735,56	509 111,46	1 351 391,45	1 958,90
Apport volontaire	87 782,60	12 995,18	94 872,66	195 650,44	365,04
TOTAL	860 327,03	82 730,74	603 984,12	1 547 041,89	2 323,94

La facturation des recyclables suit le même principe qu
 dessus à savoir :

Pour la collecte en porte-à-porte, une part fixe forfaitaire (436 862,42 €) et une part variable à la tonne collectée (335 682,01 €).

Pour la collecte en apport volontaire, une facturation à la tonne collectée uniquement.

Pour le transfert, il y a donc la part forfaitaire répartie au prorata des tonnages (16 549,76 €) et la part à la tonne (66 180,97€). Le montant forfaitaire est également réparti dans le tableau bilan en fonction des types de collectes (Porte-à-Porte/Apport Volontaire) au prorata des tonnages de chaque collecte.

Pour le traitement, il s'agit d'une opération de tri des emballages et papiers facturée à la tonne entrante au centre de tri soit 503 407,87 € en 2024. La part des erreurs de tri est quant à elle facturée à la tonne constatée d'erreurs avec facturation du traitement par enfouissement et application de la TGAP soit un total de 100 576,25 € pour l'année 2024.

c) Le verre

	Coûts 2024	Tonnages
	Collecte du Verre	2024
Apport volontaire	149 060,65 €	2 177,32 t

La facturation du verre collecté en apport volontaire se fait uniquement à la tonne collectée.

Il n'y a pas de facturation de traitement, le verre étant livré directement au verrier et faisant l'objet d'un soutien financier pour sa valorisation.

2. Les déchèteries

a) Le transports des bennes

	Coûts 2024	Tonnages
	6 flux	2024
Transport des bennes	653 347,72	12 889,63

La facturation du transport des bennes est appliquée par le prestataire en fonction de la tonne transportée. Chaque déchèterie a un tarif différent par flux, en fonction de la distance kilométrique qui la sépare de l'exutoire concerné.

Il y a 6 flux en benne dans chacune des 7 déchèteries : cartons, bois, ferrailles, déchets verts, gravats et encombrants.

b) Le traitement des déchets réceptionnés e

	Coûts 2024	Tonnages
	Traitement	2024
Déchets verts	114 002,11	4 659,44
Gravats	17 864,94	2 408,67
Bois	42 380,59	884,26
Encombrants	589 162,70	4 178,16
Ferrailles	<i>Recettes de revente</i>	427,86
Cartons	<i>Recettes de revente</i>	331,24
TOTAL traitement	763 410,34	12 889,63

La CCPM a des contrats avec différents exutoires pour traiter les déchets collectés en benne. Chaque exutoire facture la prestation de traitement à la tonne entrante sur son site. Seul le flux encombrants est concerné par l'application supplémentaire de la TGAP (49,80 € la tonne) puisque la partie non valorisable des encombrants, après les étapes de tri, est enfouie.

Les cartons et ferrailles étant revendus pour valorisation, il n'y a pas de coût de traitement.

c) La collecte et le traitement des déchets dangereux

	Coûts 2024	Tonnages
	Coût complet	2024
DDS	90 991,17	131,26

La CCPM a un contrat spécifique pour les déchets dangereux dits « DDS » : Déchets Diffus Spécifiques (peintures, acides, emballages souillés, batteries...etc).

Le prestataire fournit les caisses pour la réception de ces déchets et se charge également du transport et de leur traitement. Les coûts de cette prestation sont unitaires pour la partie « fourniture des contenants » et à la tonne pour la partie « transport et traitement des déchets dangereux ». La TGAP de 15,65 € la tonne est également appliquée sur l'ensemble des DDS. Seule la collecte des batteries est gratuite et engendre une recette de rachat

3. Le budget global du service déchets

Le compte administratif 2024 par chapitre pour le services déchets est le suivant :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	BP 2024	Réalisés 2024
total chapitre 011 : dépenses à caractère général	6 425 380,00 €	6 403 822,29 €
total chapitre 012 : charges de personnels	549 714,49 €	498 308,05 €
total chapitre 65 : autres charges	21 533,44 €	13 167,95 €
total chapitre 66 : charges financières	3 411,75 €	3 411,75 €
total chapitre 67 : charges exceptionnelles	10 000,00 €	14 137,94 €
TOTAUX DEPENSES	7 010 039,68 €	6 932 847,98 €

A noter : les dépenses de fonctionnement techniques et bâtimentaires pour les déchèteries ne sont pas incluses dans ce tableau bilan car elles sont prises en charge par le budget des services techniques de la CCPM. Les frais généraux des bureaux sont également à part, dans le budget général de la collectivité, de même que l'indemnité versée au Vice-président.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	BP 2024	Réalisés 2024
total chapitre 013 : atténuations de charges	60 000,00 €	23 769,39 €
total chapitre 70 : produit de service et ventes diverses	835 500,00 €	796 899,50 €
total chapitre 73 : impôts et taxe	4 963 949,00 €	4 991 714,00 €
total chapitre 74 : dotations et participations	550 000,00 €	624 272,34 €
total chapitre 75 : autres produits	30 200,00 €	34 910,46 €
TOTAUX DEPENSES	6 439 649,00 €	6 471 565,69 €

Les dépenses d'investissement 2024 :

- Construction de la déchèterie de Nouvion (dans le budget des services techniques)
- Achat de 8 bennes de déchèteries
- Achat de vestiaires pour les gardiens de déchèteries
- Achat de bacs d'ordures ménagères

L'évolution de la TGAP : Il est important de noter que la TGAP a augmenté depuis 2020 en passant de 19,80 € à 63,80 € la tonne en 2024 sur 2024 une dépense supplémentaire de presque 500 000 € sur les seules OMr. Cette TGAP s'applique également sur les refus de tri, sur les DDS et sur les encombrants de déchèteries.

4. Les différentes recettes du service

a) La TEOM

La principale recette du service « déchets » provient de la perception de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) qui est appliquée par l'Etat sur le foncier bâti. Le taux de la TEOM est voté chaque année par les élus de la CCPM en assemblée communautaire.

En 2024, ce taux était de 9,02 % pour les 3 communes côtières de Quend, Fort-Mahon et Le Crotoy. Et 14,01 % pour les 67 autres communes du territoire.

Ce taux est différencié car les 3 communes côtières disposent de services de collecte supplémentaires par rapport aux autres communes du fait de l'impact touristique. De plus, la valeur des bases locatives de ce secteur est plus importante car il y a de nombreux logements et résidences de vacances.

En 2024, le produit de la TEOM était de 4 990 127 €, soit près de 78 % des recettes du service.

b) La RSEOM

La Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères correspond à la facturation des professionnels qui utilisent le service de collecte des ordures ménagères en porte-à-porte et de traitement de celles-ci.

Chaque professionnel qui produit plus de 240 litres par semaine sur le trimestre est facturable de ses déchets non recyclables collectés en bac selon un barème tarifaire voté en assemblée communautaire.

Le prestataire comptabilise les bacs de plus de 500 professionnels et transmet chaque trimestre le détail des données de levées de bacs pour facturation pour le service déchets avec émission d'un titre de recette par la trésorerie.

En 2024, le tarif pour les communes du littoral (Fort Mahon, Le Crotoy et Quend) était de 0,0371 €/litre collecté et celui des communes rurales (toutes les autres) était de 0,0304 €/litre collecté. Celui-ci est différencié car il y a des collectes supplémentaires tout au long de l'année et en haute saison pour le littoral.

En 2024, le produit de la RSEOM était de 511 827 €.

c) Le soutien des éco-organismes

La CCPM a signé des contrats avec différents éco-organismes qui lui permettent ainsi de bénéficier de soutiens financiers pour certaines prestations de collecte de déchets.

Nom de l'éco-organisme	Type de déchets	Soutien perçu en 2024
Citéo/Adelphe	Emballages recyclables	571 859 €
Citéo/Adelphe	Papiers recyclables	30 837 €
Ecosystem	DEEE* en déchèteries	38 177 €
Eco-maison	Mobilier en déchèteries	en attente
Eco-DDS**	Déchets dangereux en déchèteries	1 846 €

* DEEE = déchets d'équipements électriques et électroniques **DDS = Déchets Diffus Spécifiques



Citéo prend donc en charge financièrement une partie des coûts du service liés aux emballages et aux papiers. Quant aux éco-organismes en déchèterie, ils permettent à la fois une collecte et un traitement gratuit des déchets de ces filières et le versement de soutiens financiers. D'où l'intérêt de développer au maximum ces partenariats sur les déchèteries et ainsi détourner des filières payantes les déchets éligibles.

d) Les reventes de matières

Les Recyclables triés au centre de tri sont mis en balle par matière et revendus à des usines en vue de leur réemploi. Il existe 12 fractions de matières différentes en sortie de centre de tri. Les prix de reprise à la tonne fluctuent mensuellement en fonction des cours des marchés. Certaines matières sont reprises à 0 € la tonne.

La CCPM a signé des contrats de reprise avec les sociétés EPR et Véolia pour la partie papiers et emballages.

Montants des produits de la revente des recyclables en

Date de transmission de l'acte: 16/02/2026
Date de reception de l'AR: 16/02/2026
080-200070936-DE_2026_014-DE
A G E D I

Code déchets	Descriptif	Montant des recettes de revente matière
JMR 1.11	Journaux, Papiers...	38 404,80 €
EMR 5.02	Emballages cartonnettes	37 236,21 €
Mix PET Foncé	Emballages en plastiques (bouteilles, flacons, pots, barquettes...)	56 402,91 €
Mix PET Clair		
Mix PEHD		
PP	Emballages en plastiques (pot, barquettes...)	- €
PS		
Film PE	Films plastiques	- €
Tétra	Briques alimentaires	247,36 €
Acier	Boites de conserve	13 139,37 €
Aluminium	Boites et barquettes alu	12 491,02 €
GM	Mélange Papier/Cartons	- €
TOTAL		157 921,67 €

Le Verre bénéficie d'un soutien spécifique et fait l'objet d'un contrat de reprise à part avec la société O-I France. Il est collecté puis livré directement chez un verrier à Wingles en vue de son recyclage. En 2024, le montant du soutien perçu pour le verre collecté sur le territoire était de 66 092 €.

e) La facturation des professionnels en déchèteries

Les dépôts des professionnels en déchèteries sont facturés semestriellement en fonction du type de déchets et du volume constaté par le gardien et d'un commun accord avec le professionnel sur cette estimation.

Les tarifs sont les suivants : 20 € le m³ de bois ou d'encombrants, 15 € le m³ de gravats et 10 € le m³ de déchets verts.

En 2024, le produit de la facturation des professionnels en déchèteries était de 34 910 €.

La prévention des déchets

1. Promouvoir le compostage domestique auprès des foyers

La collectivité propose une subvention de 20€ pour l'achat d'un composteur individuel sur présentation d'un dossier de demande et d'une facture d'achat.

34 dossiers ont été déposés en 2024.



2. Promouvoir le compostage auprès des cantines scolaires

Des tables de tri ont été installées dans les cantines du territoire afin de sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire.



Un aéro-composteur a été installé à Fort-Mahon.



3. Sensibiliser les habitants

Dans le cadre du projet de territoire, il est prévu la création de deux postes d'ambassadeurs du tri prévue afin de sensibiliser le public au tri et aux enjeux environnementaux. Le recrutement est organisé en 2024 pour une mise en place dès 2025.

Actuellement, la CCPM communique auprès des habitants via son site internet, sa page facebook et ses journaux communautaires pour transmettre les actualités sur le service déchets.

Des affiches autocollantes pour les bacs ou les colonnes guides du tri sont réalisés en interne par le service cohabitants, des gîtes et des professionnels qui en font la demande.

4. Promouvoir le réemploi

Par un conventionnement avec l'Association 2^{ème} Chance qui récupère gratuitement les dépôts des usagers sur les déchèteries d'Agenvillers, Domqueur, Noyelles-sur-Mer/Nouvion et Quend d'objets du quotidien afin de leur donner une nouvelle vie.

L'association customise, répare et revend pour son compte sur ses sites d'Abbeville et de Nouvion.



Les collectes spécifiques

1. Collecte des déchets d'amiante lié sur rendez-vous

Suite à la réussite de l'opération expérimentale menée en 2023, la collectivité a renouvelé la collecte des déchets d'amiante lié sur rendez-vous sur 3 déchetteries.

Cette année, les collectes ont eu lieu à Nouvion (matinée du 04/11/2024), Quend (matinée du 06/11/2024) et Domqueur (matinée du 07/11/2024).

Le volume maximum autorisé était toujours de 1 m³ par foyer et la taille limitée à 2 m de longueur maximum. Les déchets devaient être conditionnés dans des sacs étanches fermés, des big bags ou sous film avec double ensachage obligatoire. Les usagers devaient eux-mêmes déposer leurs colis dans la benne mise à disposition pour l'occasion.



Date de transmission de l'acte: 16/02/2026
Date de reception de l'AR: 16/02/2026
080-200070936-DE_2026_014-DE
A G E D I

Collectes des déchets d'amiante lié
| 2ème édition |
Déchèteries à
Nouvion - Quend - Donqueur

**Réservé uniquement
aux particuliers de la CCPM**
Lundi 4.11 | Nouvion
Mercredi 6.11 | Quend
Vendredi 7.11 | Donqueur
| Matin | **2024**

Conditions:

- Uniquement sur rendez-vous | documents à présenter
- Amiante lié | cordons, dalles vitrées, fibrociment, tôles fibre...
- 1 m³ maximum par foyer, 3 m de longueur maximum
- Conditionné dans des sacs étanches fermés, des big bags ou tout film étanche évitant tout contact
- Rafles de tout déchet jugé non conforme
- Déchets à déposer soi-même dans la benne dédiée sans aucune aide de l'agent de déchèterie

Contact et info : service environnement | 03 22 22 27 32

Sur les 3 demi-journées, il a été collecté 20,10 t pour un coût total de 17 291,40 € (mise à disposition de 5 bennes, transport et traitement)

Cette prestation a fait l'objet d'un lot lors des appels d'offres pour les marchés de déchèteries renouvelés en février 2024. C'est la société Véolia qui a été attributaire de ce lot pour 4 ans.

2. Opération « Hauts-de-France Propres »

« Hauts-de-France Propres » est une opération de nettoyage de la nature conduite par la région et organisée par les fédérations de chasse et de pêche.



La CCPM est le relais entre la Région Hauts-de-France et les fédérations et associations de chasse et de pêche du département. Elle redistribue les gants, les baudriers et les sacs poubelles fournis par ces fédérations et prend à sa charge la mise à disposition de bennes et le traitement des déchets collectés par les associations du territoire qui se sont inscrites à l'opération.

En 2024, l'opération s'est déroulée les 15, 16 et 17 mars.

Au sein de la collectivité 9 points de collecte ont permis de collecter 6,6 tonnes d'encombrants et 3,82 tonnes de pneus pour un coût total de l'opération de 6 276,12 €.

Une consultation spécifique est réalisée pour cette opération et l'attributaire était la société Astradec.

Annexe 1 : Calendrier**Planning Collecte Ordures ménagères et Collecte Sélective – Secteur Authie-Maye et Haut-Clocher****BAC NOIR ET SACS JAUNES**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Ailly-le-Haut-Clocher Buigny-l'Abbé Le Crotoy Fort-Mahon <u>Quend</u>	Arry Bernay-en-Ponthieu <u>Bussus-lès-Yaucourt</u> Cocquerel Favières Francières Long St-Quentin-en-Tourmont Rue Vercourt Villers-sur-Authie	Argoules Crécy-en-Ponthieu Dominois <u>Machy</u> Machiel Nampont Regnière-Écluse Saint-Riquier <u>Vron</u> Vironchaux	Le <u>Boisle</u> Dompierre-sur-Authie Estrées-les-Crécy Ligescourt Ponches-Estruval Pont-Rémy du 1^{er}/04 au 30/09 QUE les ordures ménagères Le Crotoy Fort-Mahon <u>Quend</u>	Boufflers Brailly-Cornehotte Brucamps Coulouvillers Cramont Domqueur Ergnies Fontaine-sur-Maye Froyelles Gorenflos Gueschart Maison-Ponthieu Maison-Roland Mesnil-Domqueur Mouflers Neuilly-le-Dien Noyelles-en-Chaussée Oneux Villers-sous-Ailly Yvrench Yvrencheux



Rappel : les bacs doivent être sortis la veille des collectes. Les sacs jaunes doivent être déposés à côté du bac. Les usagers qui ont un vieux bac (type bac OM 2 roues de moins de 360 litres) peuvent mettre leurs emballages et papiers recyclables dedans sans sac jaune. Mettre « TRI » sur la cuve ou peindre le couvercle en jaune.

**Planning Collecte Ordures ménagères et Collecte Sélective – Secteur Nouvion****BAC VERT ET BAC JAUNE**

Collecte Ordures ménagères			Collecte sélective	
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Forest-Montiers Noyelles-sur-mer Ponthoile Port-le-Grand	Hautvillers-Ouville Nouvion Sailly-Flibeaucourt Le Titre	Agenvillers <u>Buigny-St-Maclou</u> Canchy Domvast Forest-l'Abbaye Gapennes Lamotte-Buleux Millencourt-en-Ponthieu Neuilly-l'Hôpital	Forest-Montiers Noyelles-sur-mer Nouvion Ponthoile Port-le-Grand Sailly-Flibeaucourt	Agenvillers Buigny-St-Maclou Canchy Domvast Gapennes Hautvillers-Ouville Forest-l'Abbaye Lamotte-Buleux Millencourt-en-P. <u>Neuilly-l'Hôpital</u> Le Titre

Rappel : le bac doit être sorti la veille des collectes et présenté avec la poignée côté habitation.



Annexe 2 : Calendriers de collecte

Date de transmission de l'acte: 16/02/2026
Date de reception de l'AR: 16/02/2026
080-200070936-DE_2026_014-DE
A G E D I

Sur les communes de Quend, Fort-Mahon et Le Crotoy : collectes supplémentaires des professionnels (campings, restaurants, commerces, établissements de santé...), en plus du passage hebdomadaire :

- ✓ Dimanche matin : mars, juin, septembre et octobre
- ✓ Samedi et dimanche : avril et mai
- ✓ Tous les jours : juillet et août

Sur les communes de Rue et Crécy-en-Ponthieu : collectes supplémentaires des professionnels (campings, restaurants, commerces, établissements de santé...) : un passage en plus par semaine toute l'année, en plus du passage hebdomadaire.

Sur la commune de Saint-Riquier, un passage en plus par semaine toute l'année, en plus du passage hebdomadaire dans les établissements suivants :

- ✓ Maison de retraite
- ✓ Cantine scolaire
- ✓ Centre Culturel Départemental

Campings des communes de Villers-sur-Authie, Nampont, St-Quentin-en-Tourmont, Rue, Dominois, Favières, Argoules : collectes les vendredis et dimanches de juillet et août, en plus du passage hebdomadaire. (Liste complète des campings concernées indiquées dans le marché de collecte)

Campings de Forest-Montiers, Ponthoile, Noyelles-sur-mer : collectes les vendredis de juillet et août, en plus du passage hebdomadaire.





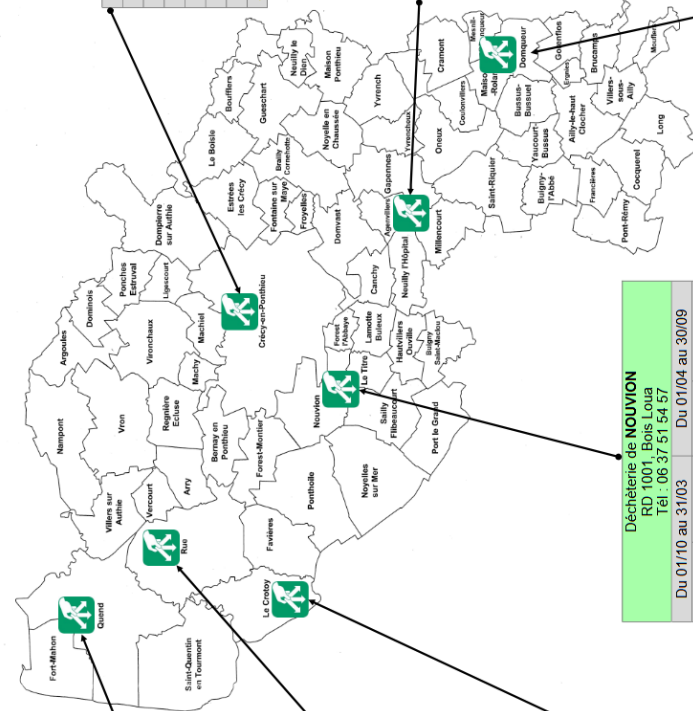
Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

À compter du 10 septembre 2024
**HORAIRES
DES DÉCHÈTERIES**

Déchèterie de QUEND Hameau de Monchaux - RD 32 Tél. 06 89 75 35 96			Du 01/04 au 30/09		
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	
Lundi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Mardi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Mercredi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Jeudi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Vendredi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Samedi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Dimanche	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Jours fériés	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	

Déchèterie de RUE Route du Crotoy Tél. 06 70 78 74 32			Du 01/04 au 30/09		
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	
Lundi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Mardi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Mercredi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Jeudi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Vendredi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Samedi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Dimanche & Jours fériés	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	

Déchèterie du CROTOY Rues des Abattoirs Tél. 06 89 75 28 64			Du 01/04 au 30/09		
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	
Lundi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Mardi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Mercredi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Jeudi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Vendredi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Samedi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Dimanche	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Jours fériés	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	



Déchèterie de CRECY-EN-PONTHIEU Rue des Chasses Marées Tél. 06 70 78 74 70 / 03 22 28 94 77			Du 01/10 au 31/03		
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	
Lundi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Mardi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Mercredi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Jeudi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Vendredi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Samedi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Dimanche	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Jours fériés	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	

Déchèterie de AGENVILLERS Route de Gapennes Tél. 07 86 29 91 20			Du 01/10 au 31/03		
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	
Lundi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Mardi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Mercredi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Jeudi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Vendredi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Samedi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Dimanche	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Jours fériés	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	

Déchèterie de NOUVION RD 1001, Bois Loua Tél. 06 37 51 54 57			Du 01/10 au 31/03		
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	
Lundi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Mardi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Mercredi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Jeudi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Vendredi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Samedi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Dimanche	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Jours fériés	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	

Déchèterie de DOMQUEUR Route de Saint-Riquier - RD 12 Tél. 06 01 34 25 83			Du 01/04 au 30/09		
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	
Lundi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Mardi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Mercredi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Jeudi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Vendredi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Samedi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Dimanche	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45	
Jours fériés	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	

Date de transmission de l'acte: 16/02/2026
Date de réception de l'AR: 16/02/2026
080-200070936-DE_2026_014-DE
A G E D I

Annexe 3 : Les horaires

Annexe 4 : Les marchés pu

Date de transmission de l'acte: 16/02/2026
 Date de reception de l'AR: 16/02/2026
 080-200070936-DE_2026_014-DE
 A G E D I

n° marché	Titulaire	Intitulé du marché	Durée
202313LOT1	Véolia	Transport des bennes des 6 flux de déchèteries	1er février 2024 au 31 janvier 2028
202313LOT 2	Derichebourg	Valorisation des ferrailles issus des déchèteries	
202313LOT 3	Véolia	Valorisation des cartons issus des déchèteries	
20213LOT4	Astradec	Valorisation du bois issus des déchèteries	
202313LOT5	Sede	Valorisation des déchets verts	
202313LOT6	Véolia	Valorisation des gravats	
202313LOT7	Astradec	Traitement ou tri des encombrants	
202313LOT8	Métostock	Collecte et traitement des DDS	
		PSE 2 : fourniture local Le Crotoy	
202313LOT9	Véolia	Collecte ponctuelle et traitement de l'amiante	
202101LOT1	Véolia	Collecte des ordures ménagères résiduelles et sélectives et gestion de la redevance OM	1er mai 2021 au 30 avril 2026 reconductible 2 x 12 mois
202101LOT4	Véolia	Gestion du quai de transfert de Regnière-Ecluse	
202101LOT5	Véolia	Traitement des ordures ménagères résiduelles	
202101LOT6	Véolia	Tri conditionnement des emballages et papiers	
		Elimination des refus de tri	
202312LOT1	Véolia	Collecte des colonnes d'apport volontaire Verre	1er février 2024 au 30 avril 2026 - reconductible 2 x 12 mois
	Mineris	Sous-traitance Véolia Collecte Verre	
202312LOT2	Véolia	Collecte des colonnes d'apport volontaire OMR et Sélectives	1er février 2024 au 30 avril 2026 - reconductible 2 x 12 mois

Synthèse des chiffres

Date de transmission de l'acte: 16/02/2026
 Date de réception de l'AR: 16/02/2026
 080-200070936-DE_2026_014-DE
 A G E D I

Ordures ménagères

	Coûts 2024 en € TTC				Tonnages
	Collecte	Transfert	Traitement	TOTAL	2024
Porte-à-porte	915 745,75	395 741,34	1 489 406,17	2 800 893,26	10 633,65
Apport volontaire	73 938,83	13 780,32	51 863,41	139 582,56	370,28
TOTAL	989 684,58	409 521,66	1 541 269,58	2 940 475,82	11 003,93

Prestations complémentaires : gestion de la Redevance Spéciale pour 2024 : 64 165,16 € TTC

Papiers et emballages

	Coûts 2024 en € TTC				Tonnages	dont refus
	Collecte	Transfert	Tri + Refus	TOTAL	2024	2024
Porte-à-porte	772 544,43	69 735,56	509 111,46	1 351 391,45	1 958,90	
Apport volontaire	87 782,60	12 995,18	94 872,66	195 650,44	365,04	
TOTAL	860 327,03	82 730,74	603 984,12	1 547 041,89	2 323,94	656,63

Verre

	Coûts 2024	Tonnages
	Collecte	2024
Apport volontaire	149 060,65	2 177,32

Déchèteries

	Coûts 2024	Tonnages
		2024
<u>Transport des bennes</u>		
Transport 6 flux	653 347,72	12 889,63

Traitement des déchets

Déchets verts	114 002,11	4 659,44
Gravats	17 864,94	2 408,67
Bois	42 380,59	884,26
Encombrants	589 162,70	4 178,16
Ferrailles	0	427,86
Cartons	0	331,24
TOTAL traitement	763 410,34	12 889,63

Transport et traitement des déchets dangereux avec location de contenants

DDS	90 991,17	131,26
-----	-----------	--------

TOTAL toutes déchèteries pour 2024	1 507 749,23	13 020,89
---	---------------------	------------------

Opération Amiante	17 291,40	20,1 t
-------------------	-----------	--------